Commune de Montagny

Juin 2023 - No 18

L'Edito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Heureusement en ce début d'année, nous n'avons eu aucune pénurie d'énergie avec des interruptions d'électricité ; les choses ont pu être bien régulées. Toutefois, il faudra être vigilant lors des prochaines saisons froides… Les mesures déjà préconisées pour parer à une telle situation seront reconduites ces prochaines années, selon les plans de la Confédération et du Canton notamment.

A Montagny, l'on a pu remarquer une augmentation très sensible des demandes pour de nouveaux équipements de panneaux solaires.

En matière d'éclairage public, la Municipalité prévoit une modernisation de nos infrastructures en trois étapes distinctes ; la première étape se fera d'abord dans le bourg. La Municipalité a pu compter sur l'expertise d'une société spécialisée qui a rendu un document de qualité. A terme, cela permettra une économie énergétique non négligeable, mais encore des améliorations notoires en matière de pilotage de notre réseau.

En effet, l'arrêt de notre éclairage public est aujourd'hui une opération très fastidieuse qui ne peut être menée que par notre fournisseur d'électricité ; dans un futur assez proche, nous pourrons réaliser nous-mêmes des modifications d'intensité ou encore des extinctions.

Comme l'année passée, nous allons éteindre les candélabres durant une semaine, soit du 10 au 16 août, afin de pouvoir admirer les Perséides.

Avant cela, vous aurez l'occasion de participer à notre « Fête de la Musique » le 21 juin prochain sur la Place de la Maison de Commune (à la Grande Salle en cas d'une forte pluie) ou encore de célébrer la « Fête nationale » le 1er août, sous une tente à côté du Temple. Vous trouverez toutes les informations utiles dans le présent bulletin et dans le flyer « 1er août » qui vous parviendra ultérieurement.

Sommaire :

L'Edito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Informations	4 - 5
Vin de la commune	6
Fête de la Musique	7
Jeunesse	8
Tir à la Pince	9
Paroisse	10
Divers	11 - 12

Pour votre information, la Municipalité a décidé la fermeture, d'ici la fin de l'année, du parking souterrain de la Maison de Commune, suite à de très nombreux problèmes (bruits nocturnes importants, dégâts, déchets et feux) engendrés par des personnes irrespectueuses, malgré les patrouilles des vigiles ou celles de la Gendarmerie.

Récemment, la mise à l'enquête de la Place des jeux (à l'arrière de la Maison de Commune) s'est terminée sous de bons auspices. Les travaux débuteront dès que les entreprises le pourront. Afin de respecter les normes contre le bruit et le voisinage, la Municipalité a décidé de l'arrêt des jeux à 21h30.

Par ailleurs et au vu d'une simulation effectuée par l'Etat de Vaud, le projet de nouvelle péréquation cantonale devrait, en principe, être légèrement plus favorable à notre commune sur le plan financier. Les mécanismes de cette nouvelle péréquation semblent être plus simples et plus compréhensibles. Affaire à suivre donc ! Les Exécutifs des communes vont se prononcer via les faîtières (UCV et AdCV), puis le projet passera au Grand Conseil.

Relevons encore que, comme les années précédentes, Montagny boucle avec un exercice financier 2022 heureusement positif.

Du côté du Service administratif, nous pouvons souhaiter une très belle et très agréable retraite à Mme Sylviane Borel, responsable du Contrôle des habitants et de la police des étrangers ; elle nous quitte à fin juin après un peu plus d'une dizaine d'années au service de notre collectivité publique.

Vous avez peut-être déjà rencontré un nouveau visage en nos locaux…

En effet, afin de remplacer Mme Borel et en vue d'appuyer plus encore notre administration, la Municipalité souhaite la cordiale bienvenue à Mme Aurélia Bally, ayant déjà œuvré à ce type de poste dans différentes communes.

Profitez-bien de cette belle saison ensoleillée et passez de très bonnes vacances, chez nous ou ailleurs !

Avec mes plus cordiaux messages,

Votre Syndic,

Frédéric R. Rohner

Extrait de Procès-Verbal

Séance du 12 décembre 2022 :

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 21 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le préavis 13/23 relatif au budget de fonctionnement pour 2023 avec Fr. 5'302'949.-- aux charges et Fr. 4'779'319.-- aux revenus, ce qui laisse apparaître une perte de Fr. 523'630.--.

Séance du 1er mai 2023 :

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 22 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le préavis 14/23 relatif à une demande de crédit de Fr. 58'200.-- pour l'établissement des cahiers de charges et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public.

Prochaine séance du Conseil communal

La prochaine séance aura lieu le

26.06.2023 à 20h00

à la Salle du Conseil de la Maison de Commune.

Nous vous souhaitons à toutes et tous la bienvenue !

Engins électriques - qui / quand / où / quoi / comment ?

Les trottinettes et autres véhicules électriques auparavant utilisés pour les loisirs, sont devenus un mode de déplacement à part entière.

Comptez-vous acheter un de ces moyens de transports pour vous rendre à votre travail ou pour aller vous balader en ville ?

Voici un récapitulatif de la Police cantonale vaudoise qui vous aidera, le cas échéant, à savoir s'il répond aux exigences en matière d'usage du domaine public.

POLICES	Cycle	E-trottinette Cyclomoteur léger	E-bike"lent" (max 25 km/h) Cyclomoteur léger	Gyropode Cyclomoteur	E-bike"rapide" (max 45 km/h) Cyclomoteur	Cyclomoteur à combustion
Vitesse maximale	...	20 km/h de par leur construction ou 25 km/h avec une assistance au pédalage			30 km/h par constr. ou 45 km/h avec assistance	30 km/h
Puissance maximale	...	0.5 kW		2 kW	1 kW	50 cm³ / 1 kW
Poids	maximum 200 kg (marchandises et passagers compris)					
Nombre de place(s) (transport enfants, voir au verso)	autant que le nombre de pédaliers	maximum 2 places, si spécialement conçu		maximum 1 place		
Siège conducteur	non requis				requis	
Eclairage (non clignotant)	uniquement de nuit ou par mauvaise visibilité	éclairage fixé à demeure (feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière)		⚠ allumé même de jour	éclairage **homologué** fixé à demeure (feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière)	
Catadioptres	avant et arrière (10 cm²) + pédales	à l'arrière (10 cm²) et sur les pédales (5 cm²), sauf pédales de course ou de sécurité				
Freins	2 freins efficaces (un sur chaque roue/essieu)			freins efficaces sous couvert d'une réception (homologation)		
Rétroviseur	non requis				requis	
Pédalier	requis	non requis (obligatoire uniquement en cas d'assistance au pédalage)			requis	
Sonnette	non requis	requis		requis (sonnette ou avertisseur acoustique)		
Béquille	non requis					requis
Compteur de vitesse	non requis			obligatoire (délai 2027, sauf pour les véhiculesplus anciens que 1970)		
Identification	Un numéro individuel, facilement lisible, doit être frappé et une marque ou le nom du constructeur inscrit de manière indélébile					
Plaque de contrôle	non requis			requis (plaque cyclomoteur)		
Permis de conduire	non requis	entre 14 et 16 ans : catégorie M ou G dès 16 ans : non requis			minimum catégorie M ou G	
Casque	pas obligatoire (uniquement conseillé)				obligatoire (casque cycliste minimum EN 1078)	
Circulation interdite aux cyclomoteurs	autorisé à être franchi				autorisé à être franchi uniquement avec le moteur éteint ou l'assistance coupée	
Règles de la circulation	bandes et pistes cyclables obligatoires	similaires à celles des cycles (interdiction d'utiliser les trottoirs) et respect des limitations de vitesse (zone de rencontre, zone 30, etc.)				

Avant d'utiliser votre nouvel engin sur la voie publique, pensez à vous entraîner dans des zones à très faible trafic afin d'apprendre à le maîtriser en tout sécurité.

Santé - Primes d'assurances maladie

Nous vous rappelons que selon votre revenu, le Canton de Vaud octroie des subsides afin de financer une partie ou la totalité de vos primes d'assurance maladie.

Pour ce faire, connectez-vous sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/assurance-maladie) et faites la demande directement en ligne, ou, passez au guichet de l'Agence régionale d'assurances sociales, qui se trouve à la Rue des Pêcheurs à Yverdon-les-Bains. Ils vous aideront gratuitement à remplir le formulaire. Il est également possible de les contacter au 024.557.20.60, afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Des informations peuvent encore être obtenues auprès de :

L'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)
Rte des Plaines-du-Loup 1
1014 LAUSANNE
Tél. : 021 557 47 47
(du lundi au vendredi de 08h00 à11h45 et de 13h30 à16h00)

Mobilité - Vaudloisirs.ch

Vin de la Commune

Comme chaque année, nous vous proposons d'acquérir des bouteilles du vin de la commune ainsi que des verres munis de l'écu de la Commune.

Vin rouge -	bouteille de 75 cl :	CHF 15.--
	bouteille de 50 cl :	CHF 10.--
Vin blanc -	bouteille de 75 cl :	CHF 12.--
	bouteille de 50 cl :	CHF 8.--
Vin rosé Œil-de-Perdrix		
	bouteille de 50 cl :	CHF 11.--

1 verre à vin de 2,5 dl :	CHF 3.50
1 carton de 6 verres :	CHF 20.--

Le bulletin de commande sera disponible au guichet de l'administration ou sur le site internet de la Commune. Vous pourrez ensuite le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration ou l'envoyer par courriel à contact@montagny.ch.

La livraison de votre commande sera alors effectuée par les employés communaux, qui encaisseront le montant au moment de la livraison. Aussi, nous vous prions de bien vouloir prévoir l'argent liquide correspondant à votre commande.

Merci par avance et à votre bonne santé !

Fête de la MUSIQUE

Montagny-près-Yverdon

LE 21 JUIN 2023

La Municipalité a le plaisir de vous convier à une soirée musicale sur la Place du village et en cas de mauvais temps, rendez-vous à la Grande salle.

Au programme :

19h00 : **Apéritif offert**

19h30 : **Début des concerts avec...**

l'Ensemble du Nordsband

et

l'Orchestre des jeunes du Nord vaudois

Des grillades (saucisses) vous seront proposées tout au long de cette soirée au prix de Fr. 5.- ainsi que des boissons (voir tarif en caisse).

Vous êtes cordialement invité(e)s à venir nombreux(ses) à cette manifestation.

Jeunesse de Montagny

Programme de l'année 2023

Tournoi de pétanque

Mardi 1er août :

Tournoi de pétanque en doublette (CHF 20.-/équipe) dès 11h30.

Inscription sur place dès 10h30, à la place de jeux.

Petite restauration et tonnelle.

Cette manifestation fera encore l'objet d'une information concernant la Fête nationale à Montagny. Un flyer vous parviendra.

Soirée de jeunesse

Samedi 2 décembre :

Soirée sur le thème des jeux.

Entrée : CHF 10.-/personne ou CHF 5.- avec pull de jeunesse ou déguisement.

Soirée interdite au moins de 16 ans.

TIR À LA PINCE - MONTAGNY

L'Amicale du Tir à la Pince a le plaisir de vous convier pour sa traditionnelle soirée

Le samedi 30 septembre 2023

Tir au stand de Chamblon : **de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**
(Inscriptions sur place jusqu'à 16h30)

Grillades à disposition dès midi au stand de tir

Prix de la passe souper : CHF **25.-**

2 coups d'essai et **10** coups sans marquer

Résultats le soir – chaque participant touche un prix

SOUPER À LA GRANDE SALLE DE MONTAGNY

Apéro offert dès 19h30

Fondue vigneronne à volonté pour le prix de CHF 45.-
Bar – Musique

Inscriptions au 079.840.17.37 avant le 22 septembre 2023

✂ _____

Tir à la Pince à Montagny – 30 septembre 2023

Nom : _____ Prénom : _____

J'inscris ____ personnes pour le souper *(adultes uniquement)*

À retourner avant le 22 septembre 2023 : **Camille Perret, Rte de Sainte-Croix 1, 1443 Essert-sous-Champvent**
Par téléphone ou SMS au 079/840.17.37
Par e-mail : camille_perret21@hotmail.com

Paroisse réformée de Montagny - Champvent

Rencontre d'enfants et de jeunes

A Montagny, la paroisse offre des rencontres d'une heure environ, **pour les enfants**, entre septembre et fin mars, afin de découvrir des récits de la Bible, et de vivre de sympathiques moments ensemble. Ces rencontres sont ouvertes à tout enfants scolarisés entre la 2H et la 6H. Animatrice : Jacinthe Teahua.

Les jeunes scolarisés en 7H et 8H ont eux aussi des rencontres organisées à Montagny à quinzaine, en principe le mercredi entre 12h et 13h.
Les plus grands (9H-11H) ont la possibilité de se retrouver avec d'autres jeunes de leur âge, en provenance de tout le Nord vaudois, pour des activités ponctuelles, comme des camps, des journées sportives, ou des rencontres sur un thème. Plus d'informations sur les activités jeunesse sur le site internet : eerv.ch/nord-vaudois.

Activités pour les Seniors

- **Mercredi 5 juillet, dès 14h,** jeux pour tous au refuge de Suscévaz. Les enfants et petits-enfants sont les bienvenus pour cette activité qui se veut intergénérationnelle. Un goûter clôt ce moment de convivialité. Prenez avec vous un jeu d'intérieur ou d'extérieur (terrains de pétanque à disposition)
- **Mercredi 16 août**, course d'une journée au pays des lunettes. Au programme : café croissant au Pont, visite du Fort des Rousses (caves d'affinage), repas de midi à La Cure et visite du Musée de la Lunette de Morez. Renseignements et inscriptions jusqu'au 9 août : A.-C. Rapin, 076 429 35 47.

Ressourcement spirituel

Une fois par mois, sauf en juillet, août et en janvier, le 1er jeudi du mois, la paroisse offre un temps de recueillement, avec des textes et des chants de Taizé, les premiers jeudis du mois, de 19h15 à 19h45 à l'église de Chamblon.
En principe, **un culte par mois** est proposé à 10h à l'église de Montagny, un tournus étant prévu sur le mois entre les 4 églises de la paroisse (Chamblon, Champvent et Mathod).

Toutes les informations sont sur le **site internet** : eerv.ch/montagny-champvent

Adresse : Anne-Christine Rapin, pasteure – 021 331 56 47 – 076 429 35 47

Photos prises par Jacinthe Teahua, lors de la rencontre des enfants sur le thème de la Tour de Babel

Infos diverses

OFFRE D'EMPLOI

Auxiliaire au Service de la Voirie

Mission : sur appel, appuyer les employés communaux dans leurs tâches.

Profil souhaité : personne disponible, de bonne condition physique, (conviendrait à une personne retraitée).

Entrée en fonction : à convenir

Les offres sont à adresser à : Commune de Montagny-près-Yverdon, Greffe municipal, Case postale 41, 1440 Montagny-Chamard ou par courriel à greffe@montagny.ch

CARITAS Vaud

Caritas Vaud propose des cours de français aux adultes migrants en situation de précarité. Pour dispenser ces cours, nous recherchons des

formateurs-trices bénévoles

pour nos cours de français

Nous demandons une très bonne maîtrise du français, un intérêt pour la formation aux adultes et la migration et une disponibilité d'environ 3h par semaine.

Nous offrons une formation gratuite, un bénévolat structuré et organisé, une ambiance de travail chaleureuse, une expérience pouvant être validée dans un CV.

Lieux: Yverdon, Orbe, Chavornay, Nyon, Gland

Contact : mila.gonzalez@caritas-vaud.ch, 079 460 24 62 www.caritas-vaud.ch

Agir ici.

Commune de Montagny

Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon
024 447 21 71

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le Web !
Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch

Ramassage des ordures, du papier et des cartons

Le ramassage du papier et des cartons (ficelés) a lieu le dernier mercredi du mois en cours dès 7h00 et celui des ordures ménagères tous les jeudis matins, dès 8h00. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs poubelles (STRID) **ne doit pas être effectué avant le jour de la collecte**.

Pilier public

Les communications des autorités et de l'administration sont affichées au pilier officiel qui se trouve au centre du village, ainsi que sur le site internet de la Commune.

Contacts

Contrôle des habitants - Bureau des étrangers	: 024 447 21 74 - controlehabitants@montagny.ch
Bourse :	024 447 21 73 - boursiere@montagny.ch
Greffe municipal :	024 447 21 72 - greffe@montagny.ch
Voirie	078 911 57 57 (service de piquet en cas d'urgence)

Horaires d'été de l'administration communale

Nous vous informons que le guichet du bureau communal sera fermé

les lundis soirs
du 3 juillet au 14 août 2023 y compris

Ouverture du guichet :
Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été à vous toutes et tous !